

La seconde nature : proposition de plan.

- I. La seconde nature est un ensemble de dispositions acquises par habitude.
 - a. La seconde nature est un ensemble de dispositions acquises.

De prime abord, la seconde nature semble se définir comme ensemble de dispositions acquises. En cela, elle se distingue de la nature dite première en tant qu'ensemble de dispositions acquises.

La seconde nature serait alors *ethos*, c'est-à-dire caractère qui se caractériserait par son aspect second, c'est-à-dire à son apparition ultérieure à une nature première donnée et comprise comme *phusis*.

Cf. Aristote. **Physique** II, 1.

En tant que nature, elle aurait la spontanéité de la *phusis* : elle ne nécessiterait aucune forme de réflexion de la part du sujet et relèverait d'un certain automanisme, c'est-à-dire d'un ensemble de conduites ne nécessitant aucune implication de la volonté.

Ex : le pianiste professionnel : pour lui jouer du piano = une seconde nature = pas de réflexion dans le jeu (ne se demande pas où poser ses doigts sur le clavier. Forme de spontanéité et d'aisance du jeu qui permet sa fluidité).

Pb : si seconde nature se définit par sa dimension spontanée, non réfléchie et automatique, en quoi serait-elle différente de l'instinct ?

- b. La seconde nature est produite par habitude et non par nature.

Pour distinguer instinct et seconde nature/ *ethos*, il faudrait considérer non pas tant leur mode de manifestation spontanée et automatique qui tend à les rapprocher que leur mode d'acquisition qui, lui, paraît les distinguer.

La seconde nature comprise comme *éthos* se distinguerait alors de l'instinct en ce qu'elle serait acquise par habitude, *hexis*, par opposition à l'instinct donné par nature.

Cf. Aristote, **Ethique à Nicomaque**, II, 1, 1103a sq.

Dans ce passage, Aristote distingue le mode d'acquisition de la vertu morale (participant à l'*ethos* d'un sujet) et les tendances naturelles (identifiables chez le vivant à l'instinct) par leur mode d'acquisition. La première est acquise par habitude (*hexis*) comprise comme un processus de répétition. En cela,

toute habitude constitutive de l'éthos nécessite une face d'exercice préalable identifiable à un moment d'incorporation.

Elle s'oppose alors à ce qui est donné par nature et qui, lui, présente un caractère figé et donc immuable.

Ex : la pierre qui tombe vers le bas. On aura beau la jeter vers le haut en répétant ce geste, elle continuera à tomber vers le bas = tendance naturelle inscrite dans sa phusis.

Il étend ce mode d'acquisition propre à la vertu à l'ensemble des dispositions constitutives de l'éthos : les appétits, impulsions, vices mais aussi savoir faire.

Ainsi, « c'est en construisant qu'on devient constructeur, en jouant de la cithare que l'on devient cithariste. » La seconde nature se définit alors doublement comme résultat de l'habitude et comme modification par cette habitude du donné premier qu'est la première nature. Une fois effective la disposition « cithariste », celle-ci paraît participer de l'identité et donc de la définition de la personne.

Pb : est-ce à dire que la seconde nature viendrait changer la nature première ? Est-ce que la disposition « cithariste » ou « constructeur » doit se comprendre comme un ajout, une addition faite à la phusis (mais alors ne serait-elle pas seulement deuxième nature au sens où ou bien comme une modification de cette dernière ? comment comprendre le rapport de cette seconde nature comme éthos à la nature première comprise comme phusis ?

c. La seconde nature est l'actualisation de potentialités inscrite dans une nature première.

La seconde nature comme ethos paraît se fonder sur l'idée même de phusis. Elle n'en serait pas tant une modification que l'actualisation de potentialités portées par cette nature première. L'ethos comme caractère acquis par l'habitude a ceci de spécifique en ce qu'il paraît être l'actualisation de potentialités portées par une nature première.

Cf. Aristote. *Métaphysique* . Δ, §12,

Pb : si on admet la définition et la possibilité d'une seconde nature au sein d'un ensemble de potentialités d'une nature première nous nous retrouvons face à une double pb : ou bien la seconde nature comme actualisation de la première n'est que continuité de la première (alors pourquoi parler de seconde nature), ou bien cette seconde nature présuppose une indétermination de la première et alors, si ce qui est acquis l'est sur fond d'indétermination peut-on encore supposer une nature première à l'origine de la seconde ?

II. La seconde nature apparaît comme ensemble de comportements et d'habitudes constitutif de l'historicité de la condition humaine (historicité)

a. La seconde nature présuppose une indétermination : elle se fonderait non pas sur une première nature mais sur un défaut de nature comprise comme un défaut de déterminations premières.

Cf. Aristote. *Ethique à Nicomaque*, II, 1, 1103a.

L'habitude permet d'acquérir des dispositions mais celles-ci si elles sont l'actualisation d'une potentialité (acquérir des dispositions nouvelles) ne sont pas déterminées dans leur forme. Ainsi, ce n'est pas parce qu'on répétera le fait de jouer de la cithare qu'on deviendra un bon cithariste, ou encore, la prédisposition à devenir vertueux, pourra devenir disposition au vice.

Pour résoudre ce problème de l'indétermination de l'expression de la disposition acquise à partir de la potentialité portée par la phusis, Aristote pose la nécessité d'un principe de détermination extérieur au sujet : pour bien jouer, il faudrait un bon maître cithariste, nous apprenant les bons gestes, pour devenir vertueux, il faudrait pouvoir suivre l'exemple d'un maître. Alors la disposition acquise ne serait pas tant actualisation de potentialités portées dans la nature première qu'imitation d'un modèle extérieur et donc imprégnation de comportements extérieurs à notre nature.

Ce recours à la nécessité d'un soutien extérieur à la détermination, pourrait être un point critique de cette compréhension de la seconde nature comme actualisation de disposition portées par une nature première à l'état de potentialité. Au contraire, il faudrait envisager la seconde nature non plus comme actualisation de déterminations mais comme conséquence d'une indétermination, d'un défaut de nature.

Cf. Sartre, *l'être et le néant*

Nature humaine se caractérise par sa dimension de « présence à soi » vs « être en soi ». ce qui distingue les 2 : en soi = plein de soi-même pas de place pour un « néant » et présence à soi = place pour ce néant. Alors nature humaine apparaît comme originellement définie par un manque d'être, un défaut ontologique, un néant qui rendrait possible l'apparition d'une deuxième nature sur ce fond de « néant » premier.

“L'en-soi est plein de lui-même et l'on ne saurait imaginer plénitude plus totale, adéquation plus parfaite du contenu au contenant : il n'y a pas le moindre vide dans l'être, la moindre fissure par où se pourrait glisser le néant” p119.

Cf. **Existentialisme et un humanisme**.

L'existence précède l'essence. Ce qui caractériserait la nature humaine se serait son absence de déterminations premières. En cela elle serait à envisager pas tant comme nature au sens aristotélicien du terme (mouvement d'actualisation de potentialités) mais comme simple condition.

« 'l'homme s'il n'est pas définissable, c'est qu'il n'est d'abord rien. Il ne sera qu'ensuite, et il sera tel qu'il se sera fait. »

Alors l'homme se caractériserait d'abord comme un vide, un défaut d'être et non pas comme un devoir être. C'est sur ce défaut d'être que prendrait pied la possibilité de se constituer une seconde nature qui ne serait pas tant seconde que seule nature de l'homme.

Alors, admettre une prédétermination de la nature humaine, une « première nature déterminante », reviendrait, pour Sartre à faire preuve de mauvaise foi et à nier sa liberté comprise comme faculté à produire cette nature qu'on appellerait par erreur « seconde. »

Cf. Sartre. **Etre et le néant**. (analyse mauvaise foi). Garçon de café en adoptant une gestuelle mécanique se définit comme être en soi, c'est-à-dire fait « comme si » il avait une nature première définie, pleine.

Pb : pourtant admettre un vide d'être n'est-ce pas nier la part du biologique dans la définition de la nature humaine ? Si l'ensemble des dispositions acquises ne peuvent se comprendre comme actualisation de potentialités portées par une nature première, ne devons-nous pas admettre qu'elles nécessitent toujours, pour être un fond de déterminations biologiques ? ou alors faut-il renoncer à l'idée même de seconde nature ?

b. La seconde nature serait alors l'expression d'une opposition entre ce qui, dans le sujet humain, relève du biologique et ce qui relève du spirituel.

La seconde nature comme ensemble de dispositions acquises serait alors ce qui exprimerait une opposition entre la part simplement biologique de l'homme et sa part spirituel et existentiel.

Cf. Rousseau, **Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes**. (la perfectibilité).

Ce qui caractériserait l'homme donc plus qu'un ensemble de potentialités prédéfinies ou du moins limitées et déterminées par sa nature première, ce serait sa capacité même de perfectibilité.

Alors si homme se fait dans le temps, la seconde nature comme conséquence de la perfectibilité, plus que nature devrait se comprendre comme histoire.

c. Finalement la seconde nature, plus qu'une naturalité devrait se comprendre comme historicité.

Cf. Heidegger, *être et temps*, gal, p 436-469. Concept d'historicité et d'historialité appliqué au dasein.

Pb : si on réduit la seconde nature à l'historicité de la nature humaine et donc à l'indétermination première comment comprendre la dimension déterminante de cette dernière ? Si celle-ci apparaît comme une acquisition non nécessaire et donc contingente, ne reste-t-il pas qu'une fois acquise, elle semble acquérir les caractéristiques contraignantes et déterminante de la naturalité ?

III. La seconde nature est la sédimentation d'une histoire qui se fait nature par sa dimension déterminante. (institution)

a. La seconde nature est la sédimentation d'une histoire.

Cf. Sartre *l'existentialisme est un humanisme* : « l'homme n'est rien d'autre que son projet » cf ex de proust « le génie de proust c'est la totalité de l'œuvre de proust ». la « figure » que se donne le sujet, identifiable à la seconde nature ne serait que le résultat final de l'ensemble de ses actions réalisées. Homme = ensemble de ses actes. Seconde nature = ses actes sédimentés.

Cf. MP. *Phénoménologie de la perception*, partie 3, 3 « la liberté », « la sédimentation de l'être au monde. »

b. Cette sédimentation fait passer le contingent du côté du nécessaire : la seconde nature est l'ensemble des dispositions non déterminées devenant déterminante.

Cf. Merleau Ponty, *Signes*, Gal, p73-79 et « Cours de 1954-1955 sur l'institution », *Résumés de cours*, 1951-1960, Gal

Institution = « événements d'une expérience qui la dotent d'une dimension durable, par rapport auxquels toutes une série d'autres expériences auront sens, formeront une suite pensable ou une histoire. »

« Par la sédimentation, la productivité humaine n'entre pas seulement dans l'expression, mais dans l'institution le sédimenté, c'est l'institué, qui forme « charnière », « entre les autres et moi, entre moi et moi-même », et qui est « la garantie de notre appartenance à un même monde »

c. La seconde nature est alors nature en ce qu'elle devient créatrice de nouvelle pratique.

Cf. Bourdieu. *Esquisse d'une théorie de la pratique* La notion d'habitus = « loi immanente, disposé en chaque agent par la prime éducation » = de l'acquis qui acquiert un statut de nécessité naturelle. Mais pas simple habitude comme reproduction d'un comportement, générateur de pratiques nouvelles.

Seconde nature comme habitus = fond de nécessité acquises à partir de laquelle de la nouveauté peut surgir.

Habitus = si forme de naturalité = pas nature au sens strict = pas immuable